

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 842

11 novembre 1999

SOMMAIRE

Ambares, Luxembourg	page 40382	Gaai Holding S.A., Mamer	40408
Ancienne Maison J. Schroeder, S.à r.l., Aspelt	40410	Gaichel Invest, Luxembourg	40408
Argus Integrated Solutions S.A., Luxembourg	40382	Galapa S.A., Luxembourg	40410
Armando & Isabel, S.à r.l., Sandweiler	40382	Geofelt, S.à r.l., Luxembourg	40409
Autoservice 2002, S.à r.l., Wasserbillig	40390	Geopetrol Holding S.A., Luxembourg	40411
Bakewel Foods S.A., Luxembourg	40383	Geria S.A., Luxembourg	40411
Bargos Investments S.A., Luxembourg	40382	Gevalmo S.A., Luxembourg	40412
Batisca S.A., Luxembourg	40383	G.I.M. S.A., Luxembourg	40413
B.I.A.C. Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	40387	Harpo S.A., Luxembourg	40413
BL - Brecher Luxemburg & Deutschland, G.m.b.H., Niederanven	40383	HFH Holding S.A., Luxembourg	40412
Boortmalt Finance S.A., Luxembourg	40388	I.C.S. Assurances et Finances, Integra, Consultancy Services S.A., Remich	40413
Boortmalt International S.A., Luxembourg	40388	Imann S.A., Mamer	40413
Boortmalt Overseas Group S.A., Luxembourg	40389	Imezzo S.C.I., Luxembourg	40415
Bopan S.A., Mamer	40387	Immoit S.A., Luxembourg	40412
Brait S.A., Luxembourg	40383, 40387	Institut Financier Européen S.A., Luxembourg	40414
Brio S.A., Luxembourg	40388	International Participation Holding - INPARFIN - S.A., Luxembourg	40416
Camping Simmerschmelz, S.à r.l., Septfontaines ..	40387	International Shipping Partners S.A., Luxembourg	40416
Cardinvest, Luxembourg	40389, 40390	Intersteel Finance S.A., Luxembourg	40415
Chrismay S.A., Luxembourg	40389	Interstek S.A., Luxembourg	40414
Configura S.A., Luxembourg	40391	J.T. Immo S.C.I., Luxembourg	40416
Continental Manufactures S.A., Luxembourg	40392	Klapakong S.A., Luxembourg	40415
Copra, S.à r.l., Limpach	40392	Moody International Refrigeration Luxembourg, S.à r.l., Merttert	40401
Dal Financière S.A., Luxembourg	40392	Morgana S.A., Luxembourg	40376
Da.Ti. S.A.H., Luxembourg	40392	O-Industries S.A., Mamer	40400
Dayton Finance, Luxembourg	40391	Optimex S.A., Bascharage	40400
Debelux Audit, Luxembourg	40392	Oracle Properties, S.à r.l., Luxembourg	40402
Definlux DFL S.A., Luxembourg	40393	O.T.S., Open Technology Services, Luxembg	40399, 40400
Denovo Holdings S.A., Luxembourg	40393	Riverdance S.A., Luxembourg	40405, 40406
Dimer Holding S.A., Luxembourg	40394	Rofino S.A., Luxembourg	40406, 40407
Eagle Management, Luxembourg	40393	Société Silver S.A., Luxembourg	40378
Elifin S.A., Luxembourg	40395	Ter Holding S.A., Luxembourg	40370
EMFI, European Management & Finance S.A., Lu- xembourg	40394	Tolama Investments S.A., Luxembourg	40371
Ensor S.A., Mamer	40394	Tos S.A., Luxembourg	40370
Ete S.A., Luxembourg	40395	Transfina S.A., Luxembourg	40371
Europartimmo S.A., Luxembourg	40395	Trésor S.A., Clervaux	40371
Européenne d'Investissements et de Télécommuni- cations S.A., Luxembourg	40395	Trio Holding S.A., Luxembourg	40372
Euro Soil-Concept S.A., Luxembourg	40396	Trisan Holding S.A., Luxembourg	40372
Euro-Suisse Audit (Luxembourg), Luxembourg	40396	Trust and Control S.A., Luxembourg	40373
Eurotas Investments S.A., Luxembourg	40397, 40398	Unionti S.A., Luxembourg	40374
Euro-USA International Holding S.A.H., Luxembg ..	40398	Unitis Holding S.A., Luxembourg	40372
Excelsior S.A.	40396	Valdez Investment S.A., Luxembourg	40371
Eximport S.A., Esch-sur-Alzette	40399	Valera Holdings, S.à r.l., Luxembourg	40373
FIDUGARE, Fiduciaire de la Gare S.A., Luxem- bourg	40398	Valsim Holding S.A., Luxembourg	40374
Financière des Alpes S.A., Luxembourg	40399	Van Burg S.A., Luxembourg	40380
Finaries, Luxembourg	40408	Vauban Properties S.A., Luxembourg	40381
Finconex S.A., Luxembourg	40407	Versailles International Leisure S.A., Luxembourg ..	40381
Frankline S.A., Luxembourg	40374	Viky S.A., Luxembourg	40381
Future Electronic Systems, S.à r.l., Mamer	40408, 40409	Watinsart, S.à r.l., Tuntange	40380, 40381
		Zymase Participations S.A., Luxembourg	40382

TER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 62.283.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 1999, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées par Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), de sa fonction d'administrateur de la société et par Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg) de sa fonction de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur de la société.

Troisième résolution

En remplacement des deux Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat:
- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 1, rue Charles Martel, en qualité d'Administrateur de la société.
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 18, rue du Verger, en qualité d'Administrateur de la société.

Les mandats ainsi conférés aux deux nouveaux administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2000.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 30 juillet 1999, que le Conseil d'Administration a pris, entre autres, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte que l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 30 juillet 1999, a décidé de nommer Monsieur Pierre Bouchoms, en qualité d'Administrateur de la société. Suite à cette nomination, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de nommer Monsieur Pierre Bouchoms, en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 11 août 1999.

TER HOLDING S.A.
P. Bouchoms S. Vandi
Président Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1999, vol. 527, fol. 64, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41004/043/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

TOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 48.507.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenu en date du 13 août 1999, que l'Assemblée a pris entre les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées par Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), et par Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg) de leur fonction d'Administrateur de la société. Les lettres de démission resteront annexées au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Cinquième résolution

En remplacement des Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 1, rue Charles Martel, et Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 32, rue J.G. de Cicignon, en qualité d'Administrateurs de la société.

Les mandats ainsi conférés aux nouveaux administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2000.

Sixième résolution

Le mandat du Commissaire aux Comptes venant à échéance à la date de ce jour, l'Assemblée décide de renouveler, pour un nouveau terme de -1- (un) an, le mandat conféré à la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg.

Le mandat ainsi conféré expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2000.

TOS S.A.
P. Bouchoms S. Vandi
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 7, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41007/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

TOLAMA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.088.

—
Les bilans au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 527, fol. 8, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(41005/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

TOLAMA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.088.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 2 juillet 1999 que:
- L'assemblée a été informée du changement de statut juridique du commissaire aux comptes qui de société civile MONTBRUN FIDUCIAIRE REVISION est devenue Société à responsabilité limitée MONTBRUN REVISION, S.à r.l.
- L'assemblée a nommé nouveau commissaire aux comptes la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l. dont le mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2001.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 8, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41006/677/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

TRANSFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 8.150.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 10, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 28 mai 1999

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle durée d'un an.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(41008/550/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

TRESOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 11, Grand-rue, Place Maria Teresa.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte, reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du dix août mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, enregistré à Diekirch, le 10 août 1999, vol. 600, fol. 70, case 12, que

le siège social de la Société Anonyme TRESOR S.A. a été transféré de L-2449 Luxembourg à L-9710 Clervaux, 11, Grand-rue, Place Maria Teresa.

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société, sur papier libre, pour servir dans un but administratif.

Diekirch, le 27 août 1999.

F. Unsen
Notaire

(41009/234/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

VALDEZ INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, Boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.212.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 10, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 1999.

Signature.

(41018/047/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

TRIO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 31.376.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 août 1999, vol. 528, fol. 3, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

(41010/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

TRIO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 31.376.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 août 1999, vol. 528, fol. 3, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

(41011/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

TRISAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 69.538.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 2 août 1999, que le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte et accepte la démission (Annexe 1.) présentée par Monsieur Reno Tonelli de sa fonction de président du Conseil d'Administration et d'administrateur de la société.

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de coopter en son sein, Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 1, rue Charles Martel, en remplacement de Monsieur Reno Tonelli, démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Deuxième résolution

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Administration décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Pierre Bouchoms, Président du Conseil d'Administration.

TRISAN HOLDING S.A.
P. Bouchoms S. Vandi
Président *Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1999, vol. 527, fol. 64, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41012/043/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

UNITIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.787.

Il résulte des résolutions du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 21 mai 1997 que:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de révoquer tous les mandats accordés par la société jusqu'à ce jour à des représentants n'appartenant pas au Conseil d'Administration. La société est désormais engagée uniquement par les signatures conjointes de deux de ses administrateurs conformément à ses statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 12, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41017/058/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

TRUST AND CONTROL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 24.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 25 août 1999, vol. 528, fol. 1, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg

L'assemblée générale renouvelle le mandat des administrateurs Monsieur Jacques Loesch, Monsieur Marc Loesch, Monsieur René Diederich, pour un terme qui viendra à l'expiration lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

L'assemblée générale renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, pour un terme qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour TRUST AND CONTROL S.A.

Signature

(41013/267/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

VALERA HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 29 janvier 1999, tenue au siège social

L'assemblée a confié la gestion journalière des affaires de la Société à Richard Brann et Erik Lazar et les a nommés gérants délégués de la Société. Richard Brann et à Erik Lazar disposent chacun individuellement d'un pouvoir de signature individuel pour les affaires rentrant dans le champ de la gestion journalière des affaires de la Société.

Richard Brann et Erik Lazar cesseront leur fonction de délégués à la gestion journalière des affaires de la Société dès qu'ils cesseront d'être gérants de la Société.

Aux termes de cette nomination, le conseil de gérance se compose de la sorte:

- Richard Brann, gérant délégué;
- Erik Lazar, gérant délégué;
- Philippe Béot, gérant.

Pour extrait sincère et conforme
Pour publication et réquisition
VALERA HOLDINGS, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1999, vol. 527, fol. 80, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41019/253/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

VALERA HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 3 mai 1999, tenue au siège social

L'assemblée a nommé Jan van der Zanden, demeurant au 25 Pages Hill, Muswell Hill à GB - Londres N10 1PX gérant de la Société avec effet au 1^{er} mai 1999.

L'assemblée lui a également confié la gestion journalière des affaires de la Société et a nommé Jan van der Zanden, gérant délégué de la Société. Jan van der Zanden dispose d'un pouvoir de signature individuel pour les affaires rentrant dans le champ de la gestion journalière des affaires de la Société.

Jan van der Zanden cessera ses fonctions de délégué à la gestion journalière des affaires de la Société dès qu'il cessera d'être gérant de la Société.

Aux termes de cette nomination, le conseil de gérance se compose de la sorte:

- Richard Brann, gérant délégué;
- Erik Lazar, gérant délégué;
- Jan van der Zanden, gérant délégué;
- Philippe Béot, gérant.

Pour extrait sincère et conforme
Pour publication et réquisition
VALERA HOLDINGS, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1999, vol. 527, fol. 80, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41020/253/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

UNIONTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.623.

Le bilan au 30 novembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 12, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIONTI S.A.

Signature Signature

Un administrateur Un administrateur

(41015/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

UNIONTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.623.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 22 décembre 1998

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 30 novembre 1999 comme suit:

Conseil d'administration

- MM. Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, président;
Dirk Raeymaekers, conseiller de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Germain Birgen, sous-directeur, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Federico Franzina, sous-directeur, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

UNIONTI S.A.

Signature Signature

Un administrateur Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 12, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41016/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

VALSIM HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 25.250.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

VALSIM HOLDING

Signature Signature

Administrateur Administrateur

(41021/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

FRANKLINE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le six août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,
- 2) Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme holding, dénommée FRANKLINE S.A.

Art. 2. La société aura son siège social à Luxembourg.

La durée en est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

Art. 4. Le capital social est fixé à quatre-vingt mille Euro (80.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de quatre-vingt Euro (80,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La durée de leur mandat ne peut excéder six ans.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 7. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du président ou de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans.

Art. 9. Le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes en se conformant à la loi.

Art. 10. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente juin 2000.

Art. 11. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le six octobre de chaque année à 11.00 heures et pour la première fois en l'an 2000.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi constitués, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) Monsieur Paul Lutgen, préqualifié, cinq cents actions	500
2) Monsieur Luc Braun, préqualifié, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre-vingt mille Euro (80.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à approximativement 75.000,- LUF.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. - Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, président du conseil d'administration,
 - b) Monsieur Luc Braun, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, administrateur-délégué.
 - c) Monsieur Rossano Ruggeri, diplômé en sciences économiques, demeurant à Lugano (Suisse).
3. - Est nommée commissaire aux comptes:
 EURAUDIT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi.
4. - Le mandat des administrateurs et commissaire expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice social se terminant le 30 juin 2000.
5. - L'adresse de la société est fixée à Luxembourg, 16, allée Marconi.
 Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
 Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.
 Signé: P. Lutgen, L. Braun, Frieders.
 Enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 118S, fol. 88, case 8. – Reçu 32.272 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1999.

P. Frieders.

(41038/212/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

MORGANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2327 Luxembourg, 28, montée de la Pétrusse.

— STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le douze août.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1. - Monsieur Roger Herz, commerçant, demeurant à L-2327 Luxembourg, 32, montée de la Pétrusse,
 2. - Madame Alexandra Moreau, fonctionnaire, demeurant à L-2327 Luxembourg, 32, montée de la Pétrusse, ici représentée par Monsieur Roger Herz, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 11 août 1999, laquelle procuration, signée ne varietur, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.
- Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MORGANA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe qu'elle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille (1.000) actions de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 1.250,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois de mai à 16.00 heures, au siège social à Luxembourg ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés, déclarent souscrire les actions comme suit:

1. - Monsieur Roger Herz, prénommé, neuf cent quatre-vingts actions	980
2. - Madame Alexandra Moreau, prénommée, vingt actions	<u>20</u>
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-dix mille francs luxembourgeois (LUF 70.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Roger Herz, prénommé,
- b) Madame Alexandra Moreau, prénommée,
- c) Monsieur Daniel Epps, comptable, demeurant à Heiderscheid.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille cinq.

2. - Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

La société anonyme LUX-AUDIT S A., ayant son siège social à Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille cinq.

3.- Le siège social est établi à L-2327 Luxembourg, 32, montée de la Pétrusse.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite au comparant, connus du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Herz, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1999, vol. 118S, fol. 100, case 5. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

E. Schlessler.

(41039/227/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

SOCIETE SILVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le douze août.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- OELSNER FINANCIAL CORP., société commerciale internationale, régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par:

- a) Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg,
- b) Monsieur Raymond Le Lourec, conseil économique et fiscal, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire suivant acte de dépôt en date du 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1999, vol. 906B, fol. 37, case 7.

2.- CAPEHART INVESTMENTS LTD, société commerciale internationale, régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola,

ici représentée par:

- a) Monsieur Max Galowich, prénommé,
- b) Monsieur Raymond Le Lourec, prénommé,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire suivant acte de dépôt en date du 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1999, vol. 906B, fol. 37, case 6.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SOCIETE SILVER S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois de mai à 18.00 heures, au siège social à Luxembourg ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés, déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- OELSNER FINANCIAL CORP., prénommée, six cent vingt-cinq actions	625
2.- CAPEHART INVESTMENTS LTD., prénommée, six cent vingt-cinq actions	625
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois (LUF 60.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Raymond Le Lourec, conseil économique et fiscal, demeurant à Luxembourg,

b) Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg,

c) Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quatre.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quatre.

3.- Le siège social est établi à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants des comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Galowich, R. Le Lourec, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1999, vol. 118S, fol. 100, case 7. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 31 août 1999.

E. Schlessler.

(41040/000/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

VAN BURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 32.294.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

VAN BURG S.A.

Signature
Administrateur

Signature
Administrateur

(41022/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

WATINSART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7411 Tuntange, Château d'Ansembourg.

R. C. Luxembourg B 46.373.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 98, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

Signature.

(41026/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

WATINSART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7411 Tuntange, Château d'Ansembourg.

R. C. Luxembourg B 46.373.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 98, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

Signature.

(41027/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

WATINSART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7411 Tuntange, Château d'Ansembourg.
R. C. Luxembourg B 46.373.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 98, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 août 1999.

Signature.

(41028/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

WATINSART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7411 Tuntange, Château d'Ansembourg.
R. C. Luxembourg B 46.373.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 98, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 août 1999.

Signature.

(41029/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

VAUBAN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.719.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 août 1999.

VAUBAN PROPERTIES S.A.
F. Mesenburg H. Hansen
Administrateur Administrateur

(41023/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

VERSAILLES INTERNATIONAL LEISURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.214.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 août 1999.

VERSAILLES INTERNATIONAL LEISURE S.A.
F. Mesenburg A. Renard
Administrateur Administrateur

(41024/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

VIKY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 49.855.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 6 août 1999, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. L'Assemblée décide de nommer pour l'exercice 1999, les administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg, 32, rue J.G. de Cicignon;
- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg, 1, rue Charles Martel;
- Mademoiselle Rachel Szymanski, employée privée, demeurant à Luxembourg, 18, rue du Verger.

Les mandats ainsi conférés expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

L'Assemblée décide de nommer pour l'exercice 1999, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes. Le mandat ainsi conféré expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Luxembourg, le 16 août 1999.

VIKY S.A.
S. Vandi P. Bouchoms

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 7, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41025/043/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

BAKEWEL FOODS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.762.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 1997, la démission du commissaire aux comptes GRANT THORNTON a été acceptée. COOPERS & LYBRAND COSTOURIS MICHAELIDES S.A., Athènes, a été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1999.

Luxembourg, le 30 août 1999.

Pour BAKEWEL FOODS S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 528, fol. 17, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41045/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

BATISICA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 35.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 août 1999, vol. 528, fol. 4, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

Signature.

(41049/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

BL - BRECHER LUXEMBURG & DEUTSCHLAND, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 188, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 30.887.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 7, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 1^{er} septembre 1999.

Signature.

(41050/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

BRAIT S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 13.861.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the third of August.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of BRAIT S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 69, route d'Esch, incorporated under the denomination of TOLUX S.A. by deed of Maître Carlo Funck, notary residing in Luxembourg, on May 5th, 1976, published in the Mémorial C, number 110 of May 31st, 1976, R. C. Luxembourg B 13.861. The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on August 12th, 1998, published in the Mémorial C, number 650 of September 14th, 1998.

The meeting was opened at 3.00 p.m. and presided by Mr M.E. King, company director, residing in Johannesburg (South Africa),

who appointed as secretary Mr Albert Pennacchio, attaché de direction, residing in Mondernange.

The meeting elected as scrutineer Mr Colin Weatherston, company secretary, residing in Johannesburg (South Africa).

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

- To consider and, if deemed fit, to pass as resolutions passed pursuant to the provisions of the Law of 10 August 1915, as amended, the following resolutions:

Resolution number 1

That Article 5.3 be amended by the deletion of the words «in case of issues for cash» appearing in line 10 of the Articles of Incorporation of the Company and the insertion between the words «that» and «issues» appearing at the beginning of sub-paragraph (a) of the words «unless approved by a general meeting of shareholders for which there shall be no quorum requirement and which shall decide at a simple majority of the shares present or represented».

Resolution number 2

That Article 13.9 of the Articles of Incorporation of the Company be amended by the insertion of the words «but excluding such amounts taken as deposits by banking subsidiaries of the Group» immediately following the word «Group» appearing at the beginning of line 9 thereof.

Resolution number 3

That Article 13.9 of the Articles of Incorporation of the Company be amended by the deletion of the words «exceed an amount equal to the aggregate» and the replacement thereof with the words «exceed an amount equal to 150%».

Resolution number 4

That Article 16.1 of the Articles of Incorporation of the Company be amended by the deletion of the reference to the «first Tuesday in the month of August» and the replacement thereof with the words «last Tuesday in the month of June».

Resolution number 5

That the authority for the company to repurchase its own shares as contemplated by Article 6.1 (c) of the Articles of Incorporation of the Company, be renewed and extended until the conclusion of the next annual general meeting of shareholders which will, subject to the passing of Resolution number 4 above, be held in June 2000.

Resolution number 6

That the 1,675,692 shares in treasury, held by the company through CAPITAL PARTNERS GROUP HOLDINGS LIMITED, be placed under the control of the directors with the authority to hold these shares for so long as they consider necessary and to dispose of these shares on terms and conditions which they deem appropriate.

Resolution number 7

That the BRAIT S.A. Share Incentive Scheme amendment as tabled and initialled by the Chairman for purposes of identification be and is hereby approved and adopted by the Company.

II) The present extraordinary general meeting has been convened by publications containing the agenda in:

- The «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C», number 545 of July 15th, 1999 and number 572 of July 24th, 1999, and

- the «Luxemburger Wort» number 160 of July 15th, 1999 and number 168 of July 24/25th, 1999.

The justifying publications are deposited on the bureau of the meeting.

III) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy-holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

IV) It appears from the attendance list that of the ninety-three Million four hundred and eighty-three thousand two hundred and nineteen (93,483,219) Ordinary Shares representing the whole share capital of one hundred and forty Million two hundred and twenty-four thousand eight hundred and twenty-eight point fifty United States Dollars (140,224,828.50 USD), sixty-three Million two hundred and ninety-four thousand nine hundred and sixty-three (63,294,963) shares are represented at the present extraordinary general meeting.

V) The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

VI) After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to amend Article 5.3 by the deletion of the words «in case of issues for cash» appearing in line 10 of the Articles of Incorporation of the Company and to insert between the words «that» and «issues» appearing at the beginning of sub-paragraph (a) the words «unless approved by a general meeting of shareholders for which there shall be no quorum requirement and which shall decide at a simple majority of the shares present or represented».

This resolution has been adopted unanimously.

Second resolution

The general meeting decides to amend Article 13.9 of the Articles of Incorporation of the Company by the insertion of the words «but excluding such amounts taken as deposits by banking subsidiaries of the Group» immediately following the word «Group» appearing at the beginning of line 9 thereof.

This resolution has been adopted unanimously.

Third resolution

The general meeting decides to amend Article 13.9 of the Articles of Incorporation of the Company by the deletion of the words «exceed an amount equal to the aggregate» and the replacement thereof with the words «exceed an amount equal to 150%».

This resolution has been adopted unanimously.

Fourth resolution

The general meeting decides to amend Article 16.1 of the Articles of Incorporation of the Company by the deletion of the reference to the «first Tuesday in the month of August» and the replacement thereof with the words «last Tuesday in the month of June».

This resolution has been adopted unanimously.

Fifth resolution

The general meeting decides to renew and to extend the authority for the company to repurchase its own shares as contemplated by Article 6.1 (c) of the Articles of Incorporation of the Company until the conclusion of the next annual general meeting of shareholders which will be held in June 2000.

This resolution has been adopted unanimously.

Sixth resolution

The general meeting decides that the one Million six hundred and seventy-five thousand six hundred and ninety-two (1,675,692) shares in treasury, held by the company through CAPITAL PARTNERS GROUP HOLDINGS LIMITED, be placed under the control of the directors with the authority to hold these shares for so long as they consider necessary and to dispose of these shares on terms and conditions which they deem appropriate.

This resolution has been adopted by sixty-one Million seven hundred and six thousand two hundred and thirty-eight (61,706,238) shares voting in favour and one Million five hundred and eighty-eight thousand seven hundred and twenty-five (1,588,725) shares voting against.

Seventh resolution

The general meeting states that the BRAIT S.A. Share Incentive Scheme amendment as tabled and initialled by the Chairman for purposes of identification, is hereby approved and adopted by the Company.

This resolution has been adopted unanimously.

There being no further item on the agenda, the meeting was closed at 3.20 p.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the undersigned notary by their names, Christian names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trois août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BRAIT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 13.861, constituée sous la dénomination de TOLUX S.A. suivant acte reçu par Maître Carlo Funck, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mai 1976, publié au Mémorial C, numéro 110 du 31 mai 1976. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 août 1998, publié au Mémorial C, numéro 650 du 14 septembre 1998.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur M.E. King, directeur de sociétés, demeurant à Johannesburg (Afrique du Sud),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Albert Pennacchio, attaché de direction, demeurant à Mondercange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Colin Weatherston, company secretary, demeurant à Johannesburg (Afrique du Sud).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- A considérer, et si jugé utile, prendre comme résolutions prises conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, les résolutions suivantes:

Résolution numéro 1

Que l'article 5.3 est à modifier moyennant suppression des mots «en cas d'émission contre apports en espèces» dans la ligne 10 des statuts de la société et moyennant insertion entre les mots «que» et «émissions» au début du sous-paragraphe (a) des mots «sauf approuvées par une assemblée générale des actionnaires pour laquelle aucun quorum ne sera requis et qui pourra délibérer à la majorité simple des actions présentes ou représentées.»

Résolution numéro 2

Que l'article 13.9 des statuts de la société est à modifier moyennant insertion immédiatement après le mot «groupe» au début de la ligne 9 des mots «excluant tels montants pris comme dépôts par des filiales bancaires du groupe».

Résolution numéro 3

Que l'article 13.9 des statuts de la société est à modifier moyennant suppression des mots «excéder un montant égal au montant total» et moyennant remplacement de ce texte par les mots «excéder un montant égal à 150%».

Résolution numéro 4

Que l'article 16.1 des statuts de la société est à modifier moyennant suppression de la référence au «premier mardi du mois d'août» et moyennant remplacement de ce texte par les mots «dernier mardi du mois de juin».

Résolution numéro 5

Que l'autorisation de la société de racheter ses propres actions, comme proposée à l'article 6.1. (c) des statuts de la société, est à renouveler et à prolonger jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui, sous réserve de l'adoption de la résolution numéro 4 ci-dessus, se tiendra en juin 2000.

Résolution numéro 6

Que les 1.675.692 actions propres, détenues par la société par CAPITAL PARTNERS GROUF HOLDINGS LIMITED, sont à placer sous le contrôle des administrateurs avec l'autorisation de détenir ces actions aussi longtemps qu'ils le jugeront nécessaire et d'en disposer sous les termes et conditions qu'ils jugeront appropriés.

Résolution numéro 7

Que la modification du programme BRAIT S.A. de prime de rendement d'actions comme présentée et visée par le président pour les besoins de l'identification, devra être et est par les présentes adoptée et approuvée par la société.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des publications contenant l'ordre du jour, insérées dans:

- Le «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C», numéros 545 et 572 de 15 et 24 juillet 1999, et
- le «Luxemburger Wort», numéros 160 et 168 des 15 et 24/25 juillet 1999.

Les justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que sur les quatre-vingt-treize millions quatre cent quatre-vingt-trois mille deux cent dix-neuf (93.483.219) actions ordinaires représentant l'intégralité du capital social de cent quarante millions deux cent vingt-quatre mille huit cent vingt-huit virgule cinquante dollars US (140.224.828,50 USD), soixante-trois millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-trois (63.294.963) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5.3 moyennant suppression des mots «en cas d'émission contre apports en espèces» dans la ligne 10 des statuts de la société et moyennant insertion entre les mots «que» et «émissions» au début du sub-paragraphe (a) des mots «sauf approuvées par une assemblée générale des actionnaires pour laquelle aucun quorum ne sera requis et qui pourra délibérer à la majorité simple des actions présentes ou représentées».

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13.9 des statuts de la société moyennant insertion immédiatement après le mot «groupe» au début de la ligne 9 des mots «mais excluant tels montants pris comme dépôts par des filiales bancaires du groupe».

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13.9 des statuts de la société moyennant suppression des mots «excéder un montant égal au montant total» et moyennant remplacement de ce texte par les mots «excéder un montant égal à 150%».

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 16.1 des statuts de la société moyennant suppression de la référence au «premier mardi du mois d'août» et moyennant remplacement de ce texte par les mots «dernier mardi du mois de juin».

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler et de prolonger l'autorisation de la société de racheter ses propres actions, comme proposée à l'article 6.1. (c) des statuts de la société, jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en juin 2000.»

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide que les un million six cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-douze (1.675.692) actions propres, détenues par la société par CAPITAL PARTNERS GROUP HOLDINGS LIMITED, sont à placer sous le contrôle des administrateurs avec l'autorisation de détenir ces actions aussi longtemps qu'ils le jugeront nécessaire et d'en disposer sous les termes et conditions qu'ils jugeront appropriés.

Cette résolution a été adoptée par soixante et un millions sept cent six mille deux cent trente-huit (61.706.238) actions votant pour et un million cinq cent quatre-vingt-huit mille sept cent vingt-cinq (1.588.725) actions votant contre.

Septième résolution

L'assemblée générale constate que la modification du programme BRAIT S.A. de prime de rendement d'actions comme présentée et visée par le président pour les besoins de l'identification, est par les présentes adoptée et approuvée par la société.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15.20 heures.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M.E. King, A. Pennacchio, C. Weatherston, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1999, vol. 118S, fol. 81, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature illisible.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 1999.

P. Frieders.

(41055/212/252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

BRAIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 13.861.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 1999.

P. Frieders.

(41056/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

BOPAN S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 56.886.

The balance sheet as at December 31, 1998, registered in Luxembourg on August 26, 1999, vol. 528, fol. 7, case 03, has been deposited at Trade Register of Luxembourg on September 1, 1999.

For publication in Mémorial, Recueil des Société et Associations.

Mamer, August 27, 1999.

(41054/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

B.I.A.C. LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 25.765.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 7, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Signature.

(41058/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

CAMPING SIMMERSCHMELZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-8363 Septfontaines, Simmerschmelz.

R. C. Luxembourg B 15.960.

Le bilan et l'annexe légale au 30 juin 1999, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 7, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Signature.

(41059/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

BOORTMALT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 58.672.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 8 juin 1999

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Hubert Thirionnet;
- Monsieur Marcel Nickmans;
- Monsieur Patrice Vander Stappen;
- Monsieur Paul Van Damme.

Et le mandat de commissaire aux comptes de EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

EURO-SUISSE AUDIT S.A.

Agent domiciliataire

P. Slendzak

(41051/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

BOORTMALT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 58.673.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 15 juin 1999

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Hubert Thirionnet;
- Monsieur Marcel Nickmans;
- Monsieur Patrice Vander Stappen;
- Monsieur Paul Van Damme.

Et le mandat de commissaire aux comptes de EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

EURO-SUISSE AUDIT S.A.

Agent domiciliataire

P. Slendzak

(41052/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

BRIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 23.120.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 1999, vol. 508, fol. 13, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 1999

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- Dr. Peter Bosshard, avocat, demeurant à Zurich (Suisse), Président,
- Monsieur Dimitri Bikas, architecte, demeurant à Thessalonique (Grèce),
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 31 août 1999.

Signature.

(41057/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

BOORTMALT OVERSEAS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 60.004.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 06, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 8 juin 1999

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Hubert Thirionnet;
- Monsieur Patrice Vander Stappen;
- Monsieur Paul Van Damme;
- Monsieur Rudi Swaenen;
- Monsieur Jan Dewijngaert,

et le mandat de commissaire aux comptes de EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 1999.

Luxembourg, le 31 août 1999.

EURO-SUISSE AUDIT S.A.

Agent domiciliataire

P. Slendzak

(41053/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

CHRISMAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 50.950.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 24 août 1999 a décidé le suivant:

- La société IMACORP S.A. démissionne avec effet immédiat comme administrateur de la société. Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Frank Marquillie démissionne (avec effet immédiat) comme commissaire aux comptes:

- Est nommée nouvel administrateur en remplaçant la société IMACORP S.A., M. Eric Tallandier, responsable d'exploitation, demeurant à F-Matoury.

Est nommée en remplacement LUXREVISION, S.à r.l., 28, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg.

- Le siège est transféré à l'adresse suivante: 28, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 août 1999.

Pour extrait sincère et conforme

CHRISMAY S.A.

M.-T. Tallandier

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 7, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41065/664/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

CARDINVEST.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 46.854.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 06, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 11 septembre 1998

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Maurice Houssa;
- Monsieur Philippe Slendzak.

Et le mandat de commissaire aux comptes de EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 1998.

Luxembourg, le 31 août 1999.

P. Rochas

Administrateur

(41060/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

CARDINVEST.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 46.854.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 06, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 11 septembre 1998

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Maurice Houssa;
- Monsieur Philippe Slendzak.

Et le mandat de commissaire aux comptes de EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 1998.

Luxembourg, le 31 août 1999.

P. Rochas
Administrateur

(41061/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

CARDINVEST.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 46.854.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 06, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 11 septembre 1998

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Maurice Houssa;
- Monsieur Philippe Slendzark.

Et le mandat de commissaire aux comptes de EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 1998.

Luxembourg, le 31 août 1999.

P. Rochas
Administrateur

(41062/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

**AUTOSERVICE 2002, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. DEALUX, S.à r.l.).**

Gesellschaftssitz: L-6633 Wasserbillig, route de Luxembourg.

Im Jahre neunzehnhundertneunundneunzig, den zwölften August.

Vor dem unterzeichneten Notar Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung AUTOSERVICE 2000, S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-5531 Remich, 10, route de l'Europe,

hier vertreten durch ihre beiden Geschäftsführer:

a) Herrn Charles Schmit, Geschäftsmann, wohnhaft in Aspelt,

b) Frau Lydie Jung, Geschäftsfrau, wohnhaft in Aspelt,

beide hier vertreten durch Herrn Max Galowich, Jurist, wohnhaft in Luxemburg,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt in Aspelt, am 10. August 1999,

welche Vollmacht ne varietur unterzeichnet, der gegenwärtigen Urkunde beigefügt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Diese Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, ersucht den amtierenden Notar, ihre Erklärungen zu beurkunden wie folgt:

Die Erschienene ist die einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung DEALUX, S.à r.l., mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, route de Luxembourg, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Frank Molitor, mit dem Amtswohnsitz in Düdelingen, am 9. Juli 1999, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 70.750.

Die alleinige Gesellschafterin fasst folgenden Beschluss:

Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in AUTOSERVICE 2002, S.à r.l., und dementsprechende Umänderung von Artikel eins der Satzung:

«**Art. 1.** Die Gesellschaftsbezeichnung lautet: AUTOSERVICE 2002, S.à r.l.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Vertreter der Komparentin, hat derselbe die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Galowich, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1999, vol. 118S, fol. 100, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 31. August 1999.

E. Schlessler.

(41074/227/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

CONFIGURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 66.493.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 13, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 1^{er} septembre 1999.

Signature.

(41067/779/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

CONFIGURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 66.493.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire des Actionnaires, tenue en date du 21 décembre 1998, que Monsieur Thomas Berghemmer, Gabrieljansvägen, 10, SE-903 54 Umeå, Monsieur Rickard Lundgren, Rådmansgatan 22, SE-114 25 Stockholm, et Madame Anna Brodin, Radmansgatan 22, SE-114 25 Stockholm, Suède, ont été nommé administrateurs de la société en remplaçant M^e Jacques Schroeder, Monsieur Lennard Stenke et Madame Edmée Hinkel, administrateurs démissionnaires.

Le mandat de Monsieur Thomas Berghemmer de Monsieur Rickard Lundgren ainsi que de Madame Anna Brodin se terminera après l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2004.

Luxembourg, le 27 août 1999.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 13, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41068/779/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

DAYTON FINANCE.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 48.653.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 06, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg en date du 21 juin 1999

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Frank Falletta;
- Monsieur Claude Tournaire;
- Monsieur Patrick Rochas,

et le mandat de commissaire aux comptes de EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes 1997.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

P. Rochas

Administrateur

(41073/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

CONTINENTAL MANUFACTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 44.172.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 1998, la décision des administrateurs du 16 janvier 1998 de coopter Monsieur Guy Baumann au conseil d'administration a été ratifiée. Les mandats des administrateurs MM. Jean Bodoni, Guy Baumann et Guy Kettmann, ainsi que celui du commissaire aux comptes Mme Marie-Claire Zehren, ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2004.

Luxembourg, le 30 août 1999.

Pour CONTINENTAL MANUFACTURES S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 528, fol. 17, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41069/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

COPRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4499 Limpach, Aresdorferhaff.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41070/236/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

DAL FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 58.107.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour DAL FINANCIERE S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(41071/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Da.Ti. S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.721.

EXTRAIT

Suite à une réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 29 juillet 1999, les trois administrateurs:

M. Francesco Olivieri,

M. Flavio Ingargiola,

Mme Manuela Traldi,

ont décidé de démissionner avec effet immédiat comme administrateurs.

Luxembourg, le 19 août 1999.

Pour extrait sincère et conforme
F. Olivieri

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 7, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41072/664/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

DEBELUX AUDIT.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 37.592.

Le bilan au 31 août 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 06, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 1999.

P. Slendzak
Administrateur

(41075/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

DEFINLUX DFL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.308.

—
Monsieur Henri Grethen a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 7 août 1999.
Luxembourg, le 24 août 1999.

Pour *DEFINLUX DFL S.A.*
CREGELUX
CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 528, fol. 20, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41076/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

DENOVO HOLDINGS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 18.912.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour *DENOVO HOLDINGS S.A.*
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(41077/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

DENOVO HOLDINGS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 18.912.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour *DENOVO HOLDINGS S.A.*
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(41078/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

EAGLE MANAGEMENT.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 57.279.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 06, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 9 juin 1999

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Michel Van Rossom en date du 1^{er} février 1999.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Benoît Lambinet, administrateur-délégué de la société;
- Monsieur Franz Demarthe

et nomme la société POWER INVEST HOLDING comme nouvel administrateur.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG), avec siège social à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de 1999.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)
Agent domiciliataire
Signature

(41082/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

DIMER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 40.642.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 06, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 24 juin 1999

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Gérard Brunner;
- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Philippe Slendzak,

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2000.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

P. Rochas
Administrateur

(41079/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

DIMER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 40.642.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 06, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 24 juin 1999

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Gérard Brunner;
- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Philippe Slendzak,

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2000.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

P. Rochas
Administrateur

(41080/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

EMFI, EUROPEAN MANAGEMENT & FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 28.670.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 1998, la démission de l'administrateur M. Jean-Pierre Feltgen a été acceptée et M. Guy Kettmann, attaché de direction, Howald, a été appelé aux fonctions d'administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

Luxembourg, le 30 août 1999.

Pour EMFI, EUROPEAN MANAGEMENT & FINANCE S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 528, fol. 17, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41087/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

ENSOR S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 23.837.

The balance sheet as at December 31, 1998, registered in Luxembourg on August 26, 1999, vol. 528, fol. 7, case 3, has been deposited at Trade Register of Luxembourg on September 1, 1999.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, August 27, 1999.

(41084/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

ELIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 57.622.

Les comptes annuels consolidés au 31 janvier 1999, enregistrés à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 528, fol. 19, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 1999.

Pour la société
ARTHUR ANDERSEN, Société Civile
Signature

(41083/501/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

ETE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 26.922.

*Extraits des résolutions adoptées lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue le 12 juillet 1999 au siège de la société*

A l'unanimité et en conformité avec l'article 1^{er} des statuts de la société le conseil d'administration a décidé de transférer le siège de la société au sein de la Ville de Luxembourg à l'adresse suivante: 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

A l'unanimité le conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Jean-Marc Faber, expert comptable, demeurant au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg au poste de commissaire aux comptes de la société en remplacement de KPMG. Cette nomination devra être ratifiée par la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 1998.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 13, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41085/780/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

EUROPARTIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 65.075.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 06, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 16 juillet 1999

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Maurice Houssa;
- Monsieur Philippe Slendzak;
- Madame Cristina Ferreira-Decot,

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de 1999.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

P. Slendzak
Administrateur

(41086/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

**EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS ET DE TELECOMMUNICATIONS S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.719.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

*Pour EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS
ET DE TELECOMMUNICATIONS S.A.*
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(41088/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

EURO SOIL-CONCEPT S.A., Société Anonyme (aufgelöst).

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.636.

Le bilan de clôture au 31 juillet 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 7, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Signature.

(41089/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 28.027.

Le bilan au 31 août 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 06, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 1^{er} mars 1999

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Henri Davier,
- Monsieur Yves Mertz,
- Monsieur Patrick Rochas,
- Monsieur Hans-Jürgen Salbach,
- Monsieur Philippe Slendzak,

et le mandat de commissaire aux comptes de la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de 1998.

Luxembourg, le 25 mai 1999.

P. Slendzak
Administrateur

(41090/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

EXCELSIOR S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 4.337.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le 17 août 1999, à 9.00 heures de relevée.

S'est réunie l'Assemblée Générale de la Société Anonyme EXCELSIOR en liquidation.

L'assemblée est présidée par Maître Jean-Paul Noesen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Avant même que l'assemblée ne puisse constituer son bureau, se présente, Maître Marc Lemal, avocat, demeurant à Luxembourg. Il présente une enveloppe contenant 2.229 actions au porteur de la société et demande à être admis au vote en tant que mandataire d'un client refuse cependant de désigner.

Le Président interpelle Maître Lemal sur la question de savoir s'il prétend être lui-même actionnaire, ce qui serait difficilement concevable au vu de l'article 8 des statuts, ou s'il est mandataire d'une tierce personne.

Maître Lemal, déclare qu'il n'est pas lui-même propriétaire des actions, qu'il est mandataire du propriétaire des actions, mais qu'il n'a pas de mandat écrit et refuse de dévoiler qui est son mandataire.

Le Président attire l'attention de Monsieur Lemal sur le fait que le Bureau doit porter sur la liste de présences, le nom du mandataire qui se prétend actionnaire, qu'il ne peut pas y avoir d'actionnaires non identifiés à une assemblée générale, et qu'il doit bien indiquer le nom de son client, ou alors, indiquer qu'il est lui-même actionnaire en expliquant comment il a pu acquérir les actions au vu de l'article 8 des statuts.

Sur ce, Maître Lemal, quitte l'assemblée, ayant refusé jusqu'au bout de dire qui est son mandant allégué.

L'assemblée entreprend alors ses travaux.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Thérèse Jemming, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Théo Hettinger, hôtelier, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'assemblée constate que les convocations ont été régulièrement publiées et qu'elle est en nombre pour délibérer et qu'elle est en nombre pour pouvoir délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Le président expose que l'ordre du jour est le suivant:

1. Vote sur les comptes de 1997 et 1998.
2. Nomination d'un liquidateur en remplacement du liquidateur actuel.

3. Vote sur la décharge du liquidateur actuel.
4. Vote sur des remises de dettes partielles ou totales des montants dus par certains débiteurs à la société.
5. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les votes sur les points 1 et 4 sont reportés à une Assemblée Générale ultérieure, alors que l'actionnaire présent désire recueillir des renseignements supplémentaires auprès de Monsieur René Thill.

Deuxième résolution

Monsieur Raymond Hettinger est révoqué de ses fonctions de liquidateur. Aucune décharge ne lui est accordée. Monsieur Théo Hettinger est nommé liquidateur de la société EXCELSIOR en remplacement de Monsieur Raymond Hettinger avec effet à partir de ce jour.

L'assemblée constate que sub Divers, il n'y a rien à délibérer.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

	Le Bureau	
J.-P. Noesen	T. Jemming	T. Hettinger
Président	Secrétaire	Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1999, vol. 527, fol. 86, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41095/292/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

EUROTAS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 45.922.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 06, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 5 juillet 1999

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas,
- Monsieur Philippe Slendzak,
- Madame Cristina Ferreira-Decot,

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes de la société GESTOVAL SOCIETE FIDUCIAIRE (GENEVE).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de 1998.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

P. Rochas
Administrateur

(41091/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

EUROTAS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 45.922.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 06, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 5 juillet 1999

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas,
- Monsieur Philippe Slendzak,
- Madame Cristina Ferreira-Decot,

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes de la société GESTOVAL SOCIETE FIDUCIAIRE (GENEVE).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de 1999.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

P. Rochas
Administrateur

(41092/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

EUROTAS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 45.922.

Le bilan au 30 avril 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 06, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 5 juillet 1999

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas,
- Monsieur Philippe Slendzak,
- Madame Cristina Ferreira-Decot,

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes de la société GESTOVAL SOCIETE FIDUCIAIRE (GENEVE).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de 2000.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

P. Rochas
Administrateur

(41093/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

FIDUGARE, FIDUCIAIRE DE LA GARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 3, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 54.075.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 528, fol. 16, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

A.J. Tummers
Administrateur-délégué

(41097/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

FIDUGARE, FIDUCIAIRE DE LA GARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 3, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 54.075.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 avril 1999

3. Les actionnaires à l'unanimité des voix décident de poursuivre l'activité de la Société et de reporter la perte à nouveau (article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales).

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge spéciale aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice écoulé.

5. Les mandats des administrateur viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2001.

Certifié conforme

A.J. Tummers E. d'Hondt
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 528, fol. 16, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41098/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

EURO-USA INTERNATIONAL HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.545.

EXTRAIT

Suite à une réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 29 juillet 1999, les trois administrateurs:

M. Francesco Olivieri,

M. Flavio Ingargiola,

Mme Manuela Traldi,

ont décidé de démissionner avec effet immédiat comme administrateurs.

Luxembourg, le 19 août 1999.

Pour extrait sincère et conforme
F. Olivieri

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 7, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41094/664/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

FINANCIERE DES ALPES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 36.081.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 528, fol. 17, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Signature.

(41099/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

FINANCIERE DES ALPES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 36.081.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
et du Conseil d'administration du 9 juillet 1999*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Anonyme FINANCIERE DES ALPES du 9 juillet 1999 ainsi que de celui du conseil d'administration du même jour que:

1. Suite à la démission de Maître Raymond Ramoni en tant qu'administrateur, Maître Fernand Entringer a été nommé nouvel administrateur de la société:

Le conseil d'administration de la FINANCIERE DES ALPES S.A. se compose dès lors comme suit:

- Maître Christophe Piquet, avocat, demeurant à CH-1002 Lausanne, 5, Place St. François (Président),
- Maître Fernand Entringer, avocat, demeurant à L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II,
- Maître Romain Adam, avocat, demeurant à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

2. Les administrateurs sont autorisés à engager la société par deux signatures conjointes.

3. Le siège social de la société a été transféré à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

Pour extrait conforme

Pour copie conforme

R. Adam

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 528, fol. 17, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41100/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

EXIMPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4323 Esch-sur-Alzette, 20, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 28.136.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 7, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} septembre 1999.

Signature.

(41096/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

O.T.S., OPEN TECHNOLOGY SERVICES.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 58.317.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 9 juin 1999

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

– la société AUBAY TECHNOLOGY;

– Monsieur Christian Aubert;

– Monsieur Nestor Van den Abbeele, administrateur-délégué de la société.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société:

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de 1999.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

(41144/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

O.T.S., OPEN TECHNOLOGY SERVICES.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 58.317.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 29 avril 1999

L'assemblée générale ordinaire nomme aux fonctions d'administrateur Monsieur Nesto Van den Abbeele, directeur de société, demeurant à Wipstraat 32, 3070 Kortenberg, Belgique, en remplacement de Monsieur Yves Geltmeyer, démissionnaire.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de 1998.

Pour réquisition
MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41145/636/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

O.T.S., OPEN TECHNOLOGY SERVICES.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 58.317.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29 avril 1999

Le Conseil d'Administration décide de déléguer la gestion journalière à Monsieur Nestor Van den Abbeele, directeur de la société, avec effet au 1^{er} mai 1999.

A partir du 1^{er} mai 1999, le nouvel administrateur-délégué, ainsi nommé, exercera seul la délégation de pouvoirs précitée.

Le titre de Monsieur Van den Abbeele est modifié en Directeur Général.

Pour réquisition
MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41146/636/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

OPTIMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 154, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 64.881.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 10 juin 1999

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Didier Lang,
- Monsieur Albert Grelloni,
- Monsieur Jean-Pascal Bousez

et le mandat de commissaire aux comptes de la société de:

Monsieur Eric Gontier.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de 1999.

Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Signature.

(41147/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

O-INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 60.354.

The balance sheet as at December 31, 1998, registered in Luxembourg, on August 26, 1999, vol. 528, fol. 7, case 3, has been deposited at Trade Register of Luxembourg on September 1, 1999.

For publication in Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mamer, August 27, 1999.

(41143/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

**MOODY INTERNATIONAL REFRIGERATION LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- Monsieur Michael Douglas Moody, directeur de société, demeurant à North East Lincolnshire (Royaume-Uni), ici représenté par Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à North East Lincolnshire, le 27 juillet 1999.

2.- Madame Annette Patricia Moody, directeur de société, demeurant à North East Lincolnshire, ici représentée par Monsieur Max Galowich, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à North East Lincolnshire, le 27 juillet 1999.

3.- Monsieur Jörg Schunk, gérant de société, demeurant à Herl (Allemagne), ici représenté par Monsieur Klaus Schunk, gérant de société, demeurant à Herl,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Herl, le 28 juillet 1999.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants ont convenu ce qui suit:

Monsieur Michael Douglas Moody et Madame Annette Patricia Moody, prénommés, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée MOODY INTERNATIONAL REFRIGERATION LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, de résidence à Dudelange, en date du 3 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numero 840 du 18 novembre 1998, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 66.214, au capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Ceci exposé, les comparants ont pris les résolutions suivantes:

1. Les associés déclarent révoquer Monsieur Francy Hippert, directeur de société, demeurant à Bettembourg, de ses fonctions de gérant de la société avec effet immédiat et accorder décharge au gérant sortant.

Ils décident à l'unanimité de nommer gérant pour une durée indéterminée Monsieur Jörg Schunk, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

2. Monsieur Jörg Schunk, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société à responsabilité limitée MOODY INTERNATIONAL REFRIGERATION LUXEMBOURG, S.à r.l., déclare accepter au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933, concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code civil:

a) la cession, en date du 28 septembre 1998, par Monsieur Michael Douglas Moody, prénommé, à Monsieur Francy Hippert, prénommé, de deux cent cinquante (250) parts sociales, au prix total de deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 250.000,-),

b) la cession, en date du 30 juin 1999, par Monsieur Francy Hippert, prénommé, à Monsieur Michael Douglas Moody, prénommé, de deux cent cinquante (250) parts sociales, au prix total de deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 250.000,-).

3. La répartition des parts est dès lors la suivante:

1.- Monsieur Michael Douglas Moody, prénommé, quatre cents parts sociales 400

2.- Madame Annette Patricia Moody, prénommée, cent parts sociales 100

Total: cinq cents parts sociales 500

4. En conséquence de ce qui précède, les associés, à savoir, Monsieur Michael Douglas Moody et Madame Annette Patricia Moody, prénommés, décident à l'unanimité de modifier l'article cinq des statuts de la société à responsabilité limitée MOODY INTERNATIONAL REFRIGERATION LUXEMBOURG, S.à r.l., pour lui donner la teneur suivante:

Version française:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Michael Douglas Moody, directeur de société, demeurant à North East Lincolnshire (Royaume-Uni), quatre cents parts sociales 400

2) Madame Annette Patricia Moody, directeur de société, demeurant à North East Lincolnshire, cent parts sociales 100

Total: cinq cents parts sociales 500.»

Version anglaise:

«**Art. 5.** The company's capital is set at five hundred thousand Luxembourg Francs (LUF 500,000.-), represented by five hundred (500) shares of one thousand Luxembourg Francs (LUF 1,000.-) each, fully paid up.

The shares have been subscribed as follows:

1) Mr Michael Douglas Moody, company director, residing in North East Lincolnshire (Great-Britain), four hundred shares	400
2) Mrs Annette Patricia Moody, company director, residing in North East Lincolnshire, one hundred shares	100
Total: five hundred shares	500»

5. Ensuite, les associés décident à l'unanimité de transférer le siège de la société au 51, route de Wasserbillig, à L-6686 Merttert, et de modifier comme suit l'article deux des statuts de la société:

Version française:

«**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Merttert.»

Version anglaise:

«**Art. 2.** The company has its head office in Merttert.»

6. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par la société.

7. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Galowich, J. Schunk, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1999, vol. 3CS, fol. 23, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 27 août 1999.

E. Schlessler.

(41141/227/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

ORACLE PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 52.413.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 528, fol. 16, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 1999.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l.

Signature

(41148/512/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

**ORACLE PROPERTIES S.A., Société Anonyme,
(anc. ORACLE PROPERTIES, S.à r.l.).**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 52.413.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le six août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) PARHAM INVESTMENTS S.A., une société avec siège social à Panama City (République de Panama),
ici représentée par Monsieur Marc Lagesse, réviseur d'entreprises, demeurant à L-7343 Steinsel, 7, rue des Templiers,
en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 4 août 1999.

2) LOCANDA INVESTMENTS LIMITED, une société avec siège social à Dublin (République d'Irlande),
ici représentée par Monsieur Marc Lagesse, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Rome, le 30 juillet 1999.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de ORACLE PROPERTIES, S.à r.l., R.C. B numéro 52.413, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire remplacé en date du 3 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 618 du 5 décembre 1995.

Les statuts de ladite société ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 8 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 92 du 22 février 1996.

- Le capital social de la société est fixé à sept cent mille (700.000,-) francs luxembourgeois (LUF), représenté par sept cents (700) parts sociales d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Démission du gérant et décharge à lui donner.
2. Suppression de la valeur nominale des parts sociales et conversion du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- euro pour 40,3399 francs luxembourgeois.
3. Fixation de la valeur nominale de 1 part sociale à 25,- euros. Augmentation subséquente du capital social pour le porter à 17.500,- euros représenté par 700 parts sociales d'une valeur nominale de 25,- euros et libération par incorporation de réserves à concurrence de 147,453 euros.
4. Augmentation du capital social à concurrence de 44.500,- euros par émission de 1.780 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 25,- euros chacune.
Souscription et libération par conversion d'une créance contre la Société.
5. Transformation de la Société de S.à r.l. en société anonyme et adoption des nouveaux statuts.
6. Nomination des administrateurs et d'un commissaire aux comptes.
7. Autorisation au conseil d'administration d'élire un administrateur-délégué.
8. Divers.

Les associées ont ensuite abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Les associées acceptent la démission du gérant et, par vote spécial, elles lui donnent décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Les associées décident de supprimer la valeur nominale des parts sociales et de convertir la devise du capital social de francs luxembourgeois en euro au cours de un (1,-) euros pour quarante virgule trente-trois neuf quatre-vingt-dix-neuf (40,3399) francs luxembourgeois, de sorte que ledit capital social est fixé provisoirement à dix-sept mille trois cent cinquante-deux virgule cinq cent quarante-sept (17.352,547) euros, divisé en sept cents (700) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

Les associées décident de fixer la valeur nominale des parts sociales à vingt-cinq (25,-) euros chacune et d'augmenter le capital social, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en euros, à concurrence de cent quarante-sept virgule quatre cent cinquante-trois (147,453) euros par voie d'incorporation de réserves, pour le porter de son montant provisoire de dix-sept mille trois cent cinquante-deux virgule cinq cent quarante-sept (17.352,547) euros à dix-sept mille cinq cents (17.500,-) euros, divisé en sept cents (700) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros.

Quatrième résolution

Les associées décident d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-quatre mille cinq cents (44.500,-) euros pour le porter de son montant actuel de dix-sept mille cinq cents (17.500,-) euros à soixante-deux mille (62.000,-) euros par la création et l'émission de mille sept cent quatre-vingts (1.780) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune.

Les mille sept cent quatre-vingts (1.780) parts sociales nouvelles ont été entièrement souscrites par la société LOCANDA INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, et elles ont été émises en contrepartie d'un apport en nature constitué par la conversion d'une créance que la société LOCANDA INVESTMENTS LIMITED a sur la société ORACLE PROPERTIES, S.à r.l.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 23 juillet 1999 par PIM GOLDBY, Société civile, réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de la créance est constatée par le crédit rapport dont les conclusions sont les suivantes:

Conclusion:

«L'augmentation de capital peut être effectuée pour un montant de 44.500,- (quarante-quatre mille cinq cents) EUR par incorporation de la dette de ce même montant due par ORACLE PROPERTIES, S.à r.l., l'apport projeté ayant une valeur au mois égale à celle de l'augmentation de capital à effectuer en contrepartie.»

Il résulte notamment dudit rapport que la créance est certaine, liquide et exigible et que rien ne s'oppose à la conversion d'un montant de 44.500 euros provenant de cette dette en capital social de la Société.

Cinquième résolution

Les associées décident de transformer la société ORACLE PROPERTIES, S.à r.l., en une société anonyme avec effet à partir de ce jour.

Sixième résolution

En conséquence de la résolution qui précède il est procédé à une refonte complète des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de ORACLE PROPERTIES S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la gestion et l'aménagement, la promotion et la mise en valeur, pour elle et pour son propre compte de tous terrains et immeubles qu'elle pourra acquérir ultérieurement et situés dans tous pays.

La Société a encore pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à soixante-deux mille (62.000,-) euros (EUR), divisé en deux mille quatre cent quatre-vingts (2.480) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans la limite de ses pouvoirs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 30 du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Septième résolution

Les associées décident de fixer le nombre des administrateurs à trois et celui des commissaires à un.

1) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur Marc Lagesse, réviseur d'entreprises, demeurant à L-7343 Steinsel, 7, rue des Templiers.
- b) Monsieur Roberto Lappi, gérant, demeurant Monte Carlo, 33, rue du Portier (Principauté de Monaco),
- c) Monsieur Fabio Lonardo, consultant, demeurant à Rome, via Moncenisio 14 (Italie).

2) Est appelé aux fonctions de commissaire:

PIM GOLDBY, Société civile, avec siège social à L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman, Lys Royal I.

3) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2005.

4) Conformément à l'article 6 des statuts et à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à nommer Monsieur Marc Lagesse, prénommé, aux fonctions d'administrateur-délégué lequel aura tout pouvoir pour engager valablement la Société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière de la Société.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est évaluée à un million sept cent quatre-vingt-quinze mille cent vingt-six (1.795.126,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Lagesse, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 1999, vol. 118S, fol. 87, case 7. – Reçu 17.951 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 1999.

A. Schwachtgen.

(41149/230/186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

**RIVERDANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. RIVERDANCE HOLDING S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 70.080.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le neuf août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie et ayant son siège social à Luxembourg sous la dénomination de RIVERDANCE HOLDING S.A., R.C. B numéro 70.080, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 27 mai 1999, en cours de publication.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Madame M.-Rose Dock, directeur général, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Virginie Rodius, secrétaire, demeurant à Zoufftgen (France).

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Sabine Schiltz, secrétaire, demeurant à Bridel.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quatre-vingts actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) euros chacune constituant l'intégralité du capital social de quatre-vingt mille (80.000,-) euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la société en RIVERDANCE S.A.

2. Changement de l'objet social «Holding» en Société de Participations Financières pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

3. Modification afférente des articles 1, 2 et 15 des statuts.

4. Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée a pris, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination sociale de la Société de RIVERDANCE HOLDING S.A. en RIVERDANCE S.A.

En conséquence, l'article 1^{er}, alinéa premier des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa premier.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de RIVERDANCE S.A.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer l'objet social «Holding» en Société de Participations Financières.

En conséquence les articles 2 et 15 des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières.»

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

«**Art. 15.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M.-R. Dock, V. Rodius, S. Schiltz, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 1999, vol. 3CS, fol. 30, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 1999.

A. Schwachtgen.

(41167/230/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

**RIVERDANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. RIVERDANCE HOLDING S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 70.080.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 864 du 9 août 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

A. Schwachtgen.

(41168/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

ROFINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 40.183.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le cinq août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ROFINO S.A., R.C. B numéro 40.183, ayant son siège social à Luxembourg constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen en date du 15 avril 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 423 du 24 septembre 1992.

La séance est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Monsieur Bart Zech, juriste, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les vingt mille actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois chacune constituant l'intégralité du capital social de vingt millions de francs luxembourgeois sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Réduction du capital social de la société de LUF 18.000.000,- pour le porter de son montant actuel de LUF 20.000.000,- à LUF 2.000.000,- par remboursement de LUF 17.999.100,- à l'actionnaire FIROD INVESTMENTS N.V. et de LUF 900,- à l'actionnaire Roeland P. Pels.

Le remboursement se fera en observant les dispositions de l'article 69(2) de la loi sur les sociétés commerciales.

2) Modification subséquente des statuts.

3) Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la société à concurrence de dix-huit millions (18.000.000,-) de francs luxembourgeois pour le ramener de son montant actuel de vingt millions (20.000.000,-) de francs luxembourgeois à deux millions (2.000.000,-) de francs luxembourgeois par remboursement de dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent (17.999.100,-) francs luxembourgeois à l'actionnaire FIROD INVESTMENTS N.V. et de neuf cent (900,-) francs luxembourgeois à l'actionnaire Roeland P. Pels.

Le remboursement est régi par les dispositions de l'article 69(2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à deux millions (2.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. Zech, R. Thill, M. Prospert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 1999, vol. 118S, fol. 87, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 1999.

A. Schwachtgen.

(41169/230/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

ROFINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 40.183.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 849 du 5 août 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

A. Schwachtgen.

(41170/230/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

FINCONEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

R. C. Luxembourg B 41.720.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 7, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Signature.

(41102/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

FINARIES.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 39.202.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 28 décembre 1998

Monsieur le Préposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est prié d'inscrire la modification suivante:

«Il est nommé la société SYCAMINE HOLDINGS B.V., société de droit hollandais, ayant son siège social à Strawinskylaan 651, Amsterdam, Pays-Bas, en remplacement de Monsieur Jean Naome démissionnaire, dont elle terminera le mandat avec effet au 1^{er} janvier 1999.»

Pour réquisition
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature
Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41101/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

GAAI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 34.405.

The balance sheet as at December 31, 1998, registered in Luxembourg, on August 26, 1999, vol. 528, fol. 7, case 3, has been deposited at Trade Register of Luxembourg on September 1, 1999.

For publication in Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mamer, August 27, 1999.

(41106/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

GAICHEL INVEST.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 49.403.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 16 juin 1999

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Maurice Houssa;
- Madame Cristina Ferreira.

Et le mandat de commissaire aux comptes de EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

P. Rochas
Administrateur

(41107/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

FUTURE ELECTRONIC SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8212 Mamer, 35, rue du Baerendall.
R. C. Luxembourg B 29.929.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Michel Belz, opticien, demeurant à 2018 Belgique, Anvers, 165, Lamorinèrestraat,
- 2) Madame Brigitte Thiron, vendeuse, demeurant à Duindistel 92, 2202 DH Noordwijk aan Zee, Pays-Bas, ici représentée par Monsieur Michel Belz, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Noordwijk aan Zee, Pays-Bas, le 27 juillet 1999, laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1. Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée FUTURE ELECTRONIC SYSTEMS, S.à r.l., R.C. numéro B 29.929, ayant son siège social à Luxembourg et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 janvier 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 156 du 7 juin 1989, et ceci en vertu d'une cession de parts sous seing privé faite à Luxembourg, en date du 14 mai 1999, et par laquelle Monsieur Johannes Nicholaas Thiron, directeur de société, demeurant à Montemar 14, ECO 72, 03720 Benisa, Espagne a cédé les cent trente-cinq (135) parts sociales qu'il possédait dans la société à Monsieur Michel Belz, préqualifié, ici présent et ce acceptant, pour un prix de deux cent cinquante mille (250.000,-) francs, ce dont quittance.

– Cette cession a été effectuée de l'accord de tous les associés et, pour autant que de besoin, acceptée pour la Société par son gérant Monsieur Johannes Nicholaas Thiron, préqualifié.

2. Le capital social de cette société est actuellement toujours d'un million cinq cent mille (1.500.000,-) francs représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de dix mille (10.000,-) francs chacune.

– Suite à la cession précitée, la répartition des parts sociales est désormais la suivante et l'article 6, alinéa 2 des statuts est modifié en conséquence:

Les apports des associés sont constitués comme suit:

1) Monsieur Michel Belz, préqualifié, cent trente-cinq parts sociales	135
2) Madame Brigitte Thiron, préqualifié, quinze parts sociales	15
Total: cent cinquante parts sociales	150

3. Les nouveaux associés décident de transférer le siège social à L-8212 Mamer, 35, rue du Baerendall.

Suite à cette décision le 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3, alinéa 1^{er}.** Le siège social de la société est établi à Mamer.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant ès qualités qu'il agit, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Belz, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 1999, vol. 3CS, fol. 31, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 1999.

A. Schwachtgen.

(41104/230/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

FUTURE ELECTRONIC SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8212 Mamer, 35, rue du Baerendall.

R. C. Luxembourg B 29.929.

Statuts coordonnés suivant l'acte numéro 871 du 10 août 1999 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

A. Schwachtgen.

(41105/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

**GEOFELT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. FELT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 62.166.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 10 juin 1999

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Albert Cavalli,
- Monsieur Michel Jolivet,
- Monsieur Alessandro Degiorgi,
- Monsieur Marcello Pettinella,
- Monsieur Paolo Terruzzi,
- Monsieur Patrick Rochas.

L'Assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Ezio Battistel.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de 1999.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

P. Rochas
Administrateur

(41109/636/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

GALAPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 59.256.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 17 juin 1999

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Philippe Slendzak;
- Madame Céline Stein.

Et le mandat de commissaire aux comptes de EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

P. Rochas
Administrateur

(41108/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

**ANCIENNE MAISON J. SCHROEDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MAISON J. SCHROEDER, S.à r.l.).**

Siège social: L-5710 Aspelt, 1, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 26.063.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le douze août.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MAISON J. SCHROEDER, S.à r.l., ayant son siège social à L-5710 Aspelt, 1, rue Pierre d'Aspelt, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 26.063, constituée suivant acte reçu en date du 13 mai 1987, publié au Mémorial C numéro 267 du 29 septembre 1987.

L'assemblée se compose des trois seuls et uniques associés, à savoir:

1. Monsieur Julien Schroeder, employé privé, demeurant à L-5710 Aspelt, 1, rue Pierre d'Aspelt;
2. Monsieur Marc Mariotti, employé, demeurant à L-5720 Aspelt, 25, d'Gennerwies;
3. S.à r.l. SILOCENTRALE, ayant son siège social à L-2980 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

Cession de parts sociales

a) Monsieur Julien Schroeder, préqualifié, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit; à la société à responsabilité limitée SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES SILOS DE LA CENTRALE PAYSANNE, en abrégé SILOCENTRALE, ayant son siège social à L-2980 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, pour laquelle agit, stipule et accepte aux présentes son gérant, Monsieur Jos. Ewert, employé privé, demeurant à Niederanven:

325 (trois cent vingt-cinq) parts sociales de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune de la société à responsabilité limitée MAISON J. SCHROEDER, S.à r.l., prédésignée.

b) Monsieur Marc Mariotti, préqualifié, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit;

à la société à responsabilité limitée SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES SILOS DE LA CENTRALE PAYSANNE, en abrégé SILOCENTRALE, ayant son siège social à L-2980 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, pour laquelle agit, stipule et accepte aux présentes son gérant, Monsieur Jos. Ewert, employé privé, demeurant à Niederanven:

195 (cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de LUF 1.000,- LUF (mille francs luxembourgeois) chacune à la société à responsabilité limitée MAISON J. SCHROEDER, S.à r.l., prédésignée.

Ensuite, Monsieur Julien Schroeder, préqualifié, et Monsieur Marc Mariotti, agissant en sa qualité de co-gérant technique, ainsi que Monsieur Jos. Ewert, agissant en sa qualité de gérant administratif de la société MAISON J. SCHROEDER, S.à r.l., déclarent accepter les cessions de parts ci-avant documentées et les considérer comme dûment significatives à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Deuxième résolution

Suite aux cessions de parts sociales ci-avant documentées, l'associé unique décide de modifier l'art. six des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à LUF 1.300.000,- (un million trois cent mille francs luxembourgeois), représenté par 1.300 (mille trois cents) parts sociales de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées. Les parts sociales se répartissent comme suit:

SOCIETE D'EXPLOITATION DES SILOS DE LA CENTRALE PAYSANNE, en abrégé SILOCENTRALE, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2980 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches,	
mille trois cents parts sociales	1.300
Total: mille trois cents parts sociales	1.300

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Julien Schroeder, employé privé, demeurant à Aspelt avec effet à partir de ce jour. Il décide de confirmer gérant technique Monsieur Marc Mariotti, prénommé, et Monsieur Jos. Ewert, gérant administratif.

La société est engagée en toute circonstance par son gérant administratif.

Toutefois, le gérant technique aura la signature pour tout engagement qui concerne son domaine. Les deux gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en ANCIENNE MAISON J. SCHROEDER, S.à r.l., et de modifier les statuts en conséquence.

Dont acte, passé à Mondorf-les-Bains, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Schroeder, M. Mariotti, J. Ewert, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 12 août 1999, vol. 462, fol. 80, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 31 août 1999.

R. Arrensdorff.

(41187/218/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

GEOPETROL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 64.590.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 18 juin 1999

L'Assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, Monsieur Pierre-Henri Picq de ses fonctions d'administrateur de la société et de Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs:

– Monsieur Jérôme Rebilly, qui est nommé président du Conseil d'administration;

– Monsieur Jean-Michel Rebilly.

Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 1998.

La résolution est approuvée à l'unanimité.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41110/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

GERIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.

R. C. Luxembourg B 52.957.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 16 juin 1999

L'Assemblée Générale renouvelle la fonction d'administrateur à:

– Monsieur Jean-Claude Castel, Président du Conseil d'Administration;

– Monsieur Camille Diederich;

– Monsieur Ivan Korbar;

– Monsieur Gilbert Poeckes

et le mandat de commissaire aux comptes de la société:

– EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(41111/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

HFH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 34.860.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 15 juillet 1999

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Pierre Haddad;
- Monsieur Patrick Rochas;
- Madame Cristina Ferreira,

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2000.

Luxembourg, le 31 août 1999.

P. Rochas
Administrateur

(41115/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

HFH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 34.860.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 12 octobre 1998

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Pierre Haddad;
- Monsieur Patrick Rochas;
- Madame Cristina Ferreira,

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 1999.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

C. Ferreira
Administrateur

(41116/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

GEVALMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 15.963.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 528, fol. 20 case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour GEVALMO S.A., société anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signatures

(41112/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

IMMOINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.302.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 528, fol. 20 case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour IMMOINT S.A., société anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signatures

(41119/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

G.I.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 9, rue Jean-Pierre Sauvage.
R. C. Luxembourg B 43.004.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 7, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Signature.

(41113/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

HARPO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2814 Luxembourg, 5, rue de La Reine.
R. C. Luxembourg B 57.696.

Extrait de l'Assemblée Générale du 5 juillet 1999

L'Assemblée Générale accepte la démission du poste d'administrateur de Monsieur Charles Naper et lui donne par vote spécial décharge pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée Générale décide de le remplacer par Madame De Fusco, demeurant à Genève. Son mandat courra jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2001.

Pour réquisition

HARPO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41114/636/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

IMANN S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 41.429.

The balance sheet as at December 31, 1997, registered in Luxembourg, on August 26, 1999, vol. 528, fol. 7, case 3, has been deposited at Trade Register of Luxembourg on September 1, 1999.

For publication in Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mamer, August 27, 1999.

(41117/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

I.C.S. ASSURANCES ET FINANCES, INTEGRA, CONSULTANCY SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5520 Remich, 3, rue Dauvelt.
R. C. Luxembourg B 59.516.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le treize août.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTEGRA, CONSULTANCY SERVICES S.A., en abrégé I.C.S. ASSURANCES ET FINANCES, avec siège social à L-3378 Livange, Zone Industrielle, Centre Le 2000, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 4 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 509 du 18 septembre 1997, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, prénommé, en date du 16 juin 1999, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 59.516.

L'assemblée est présidée par Maître Bernard Felten, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Valérie Lambert, employée privée, demeurant à B-Virton.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Emmanuelle Adam, avocate, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1.- Démission et révocation d'administrateurs.
- 2.- Nomination d'administrateurs.
- 3.- Changement du siège social: 3, rue Dauvelt à L-5520 Remich.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de l'administrateur Madame Martine Henry-Pora, demeurant à F-Pont-à-Mousson, et de révoquer avec effet immédiat Monsieur Philippe Lepretre, demeurant à Remerschen, de ses fonctions d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer administrateurs Monsieur Jean-François Visilit, employé privé, demeurant à L-5532 Remich, 8, rue Enz, et Monsieur Jean-Damien Fox, courtier d'assurances, demeurant F-57220 Vaudoncourt, 4, rue de la Chapelle, lesquels achèveront le mandat de leurs prédécesseurs.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société au 3, rue Dauvelt à L-5520 Remich, et de modifier le deuxième alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Remich.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.»

Plus rien se trouvant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: B. Felten, V. Lambert, E. Adam, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1999, vol. 118S, fol. 100, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

E. Schlessler.

(41122/227/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

INSTITUT FINANCIER EUROPEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

Extrait des minutes de l'assemblée extraordinaire des actionnaires

Administrateur et Commissaire aux Comptes:

L'assemblée nomme en remplacement de l'ancien Conseil d'Administration Monsieur Tom Donovan, Monsieur David Keogh et SOCIETE GENERALE FINANCE, 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg comme nouveaux Administrateurs, et nomme en remplacement de l'ancien Commissaire aux Comptes BCCB INCORPORATED LIMITED.

Changement de siège social:

L'assemblée tiendra son siège social au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Extrait certifié, le 27 mai 1998.

D. Keogh
Secrétaire

T. Donovan
Président

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41121/636/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

INTERSTEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.434.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 528, fol. 20 case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour INTERSTEK S.A., société anonyme
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signatures

(41126/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

INTERSTEEL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 13.850.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour INTERSTEEL FINANCE S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers
Conseiller Conseiller principal

(41124/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

INTERSTEEL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 13.850.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour INTERSTEEL FINANCE S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers
Conseiller Conseiller principal

(41125/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

IMEZZO S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2725 Luxembourg, 7, rue Van Werveke.

Le 25 août 1999 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Civile IMEZZO S.C.I., ayant son siège à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont, constituée suivant acte reçu par le notaire M. Elter de résidence à L-Luxembourg, en date du 25 octobre 1991, publié au Mémorial C, numéro 137 du 10 avril 1992.

L'assemblée est composée de tous les associés, à savoir:

- 1.- Madame Clotilde Queru, sans profession, demeurant à B-1170 Bruxelles (Belgique), Jagersveld n° 6;
 - 2.- Madame Madeleine Guerin, veuve Jannin, retraitée, demeurant à F-06000 Nice (France), 18, rue de Jussieu;
- lesquelles comparantes, agissant ès dites qualités et sur ordre du jour conforme, ont adopté la:

Résolution unique: Changement de domicile

La Société Civile IMEZZO S.C.I. a décidé à l'unanimité de transférer son siège social à l'adresse ci-dessous:
7, rue Van Werveke, L-2725 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 25 août 1999.

Les associées

M. Jannin C. Queru

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999, vol. 528, fol. 24, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41118/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

KLAPAKONG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 19.396.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 18 mars 1999, la décision des administrateurs et du commissaire aux comptes du 6 mai 1998 de coopter Monsieur Albert Pennacchio au conseil d'administration a été ratifiée et les mandats des administrateurs Madame Romaine Lazzarin-Fautsch, Monsieur Guy Kettmann, Monsieur Albert Pennacchio et du commissaire aux comptes Monsieur Guy Baumann ont été renouvelés pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Luxembourg, le 30 août 1999.

Pour KLAPAKONG, Société Anonyme Holding
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 528, fol. 17, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41131/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

INTERNATIONAL SHIPPING PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 54.790.

Il résulte d'une lettre du 30 septembre 1997 adressée au siège social de la société, que Monsieur Christophe Bach a démissionné de son poste d'administrateur de la société INTERNATIONAL SHIPPING PARTNERS S.A. avec effet à la date du courrier envoyé; le mandat d'administrateur prenant fin irrévocablement au 30 septembre 1997.

Luxembourg, le 31 août 1999.

C. Bach.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 528, fol. 21, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41123/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

J.T. IMMO S.C.I., Société civile immobilière.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 25, avenue de la Gare.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 août 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1999, vol. 118S, fol. 76, case 9, que l'article cinq des statuts de la société civile immobilière J.T. IMMO S.C.I. avec siège social à L-1611 Luxembourg, 25, avenue de la Gare, est modifié comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille francs luxembourgeois (LUF 100.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Miloud Akdime, gérant de société, demeurant à Luxembourg, cinquante parts sociales	50
2.- DFM INVESTISSEMENTS S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Il résulte dudit acte que le nombre des gérants est fixé à deux.

Ont été nommés gérants pour une durée indéterminée et avec pouvoir de signature individuel:

- a) Monsieur Miloud Akdime, prénommé;
- b) Monsieur Jamal Akdime, prénommé.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

E. Schlessler.

(41129/227/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

J.T. IMMO S.C.I., Société civile immobilière.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 25, avenue de la Gare.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

E. Schlessler.

(41130/227/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

INTERNATIONAL PARTICIPATION HOLDING -INPARFIN- S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 23.175.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour INTERNATIONAL PARTICIPATION HOLDING
-INPARFIN- S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers
Conseiller Conseiller principal

(41127/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.